



Ontario : 510 projets renouvelables éligibles au FiT



Plus de 500 nouveaux projets d'énergie verte, dont la plupart seraient des installations d'énergie solaire, viennent d'être approuvés par la province de l'Ontario au Canada, selon les termes du FiT (Programme de rachats garantis), un programme du genre le plus complet d'Amérique du Nord.

Répartis dans 120 communautés en Ontario, ces 510 projets appartiennent à des agriculteurs, des municipalités, des sociétés de distribution locales, des entreprises commerciales, des clients industriels, des institutions publiques (écoles, hôpitaux), un vignoble et même une église.

La taille de ces projets va de 10 à 500 kilowatts ; **ils ont une capacité totale de production de 112 MW et produiront assez d'énergie pour alimenter plus de 13 000 foyers.** Environ 95 % sont des projets qui utilisent l'énergie solaire. Le reste utilise le biogaz (20), l'eau (4), l'énergie éolienne terrestre (3) et la biomasse (1). (cf liste détaillée des projets est disponible sur le site Web de l'[Office de l'Électricité de l'Ontario](#))

La Compagnie Loblaw qui représente la chaîne de supermarchés la plus importante, vient d'adhérer au programme FiT pour installer des panneaux solaires sur le toit de 136 de ses magasins en Ontario. Elle commencera par un premier lancement de quatre projets pilotes afin de réaliser une première évaluation.

"Nous nous sommes engagés à pousser la production d'énergie verte en utilisant des technologies nouvelles et innovatrices, telles que ce projet pilote de panneaux photovoltaïques." a déclaré Bob Chant, vice-président des affaires d'entreprise, chez Loblaw.

Les exigences du **programme FiT** quant au contenu domestique assurent qu'une partie essentielle de la technologie utilisée pour la production d'énergie renouvelable provienne de l'Ontario. Le fabricant doit être en mesure de prouver qu'il a utilisé un pourcentage important de matériaux et de main d'œuvre provenant de l'Ontario. Pour des projets solaires photovoltaïques de plus de 10 kilowatts, la règle est de 50 % et pourrait même passer à 60 % dès le 1er janvier 2011.

FIT Launch Applications - Capacity Allocation Exempt			
Energy Source	# of Applications	Capacity (MW)	% of Total
Biogas	9	4.1	3.7%
Ground-Mounted Solar PV	6	1.9	1.6%
Landfill Gas	0	0.0	0.0%
Off-Shore Wind	0	0.0	0.0%
On-Shore Wind	3	1.0	0.9%
On-Farm Biogas	11	2.2	2.0%
Renewable Biomass	1	0.3	0.2%
Rooftop Solar PV	476	101.8	90.8%
Water	4	0.9	0.8%
TOTAL	510	112.2	100%

L'Office de l'Électricité de l'Ontario a reçu 956 demandes éligibles depuis le début des inscriptions au programme FIT, le 1er octobre 2009. Ceci constitue la première série de contrats de rachats garantis. En raison de leur petite taille (jusqu'à 500 kilowatts), ces projets pourront être connectés au réseau d'électricité de l'Ontario sans études d'impact détaillées.

Le programme de rachats garantis FIT, étant l'une des pièces-clé de la Loi sur l'énergie verte, établit un barème de prix garantis pour les producteurs d'énergie renouvelable. Il soutient **l'engagement de la province vers l'élimination de la génération au charbon d'ici la fin de 2014** - l'initiative contre le changement climatique la plus importante du Canada. Le programme FIT et d'autres initiatives cadrées par la Loi sur l'énergie verte entraîneront aussi **la création de 50.000 emplois dits "cols verts"**.

Brève publiée le 12/03/2010 à 07:50

©Enerzine.com